



50, rue Sainte-Catherine Ouest
Montréal, (Québec) H2X 3V4

Jean-Luc Meunier, président et chef d'exploitation
GardaWorld

jean-luc.meunier@garda.com

2300, rue Émile-Bélanger
St-Laurent, Québec
H4R 3J4

Objet : **Supervision du centre de détention aux Everglades aux États-Unis**

Monsieur Meunier,

Je vous sollicite à nouveau à la suite de mon courriel du 11 septembre 2025, resté sans réponse à ce jour.

Amnistie internationale est un mouvement mondial réunissant plus de 10 millions de personnes dans 70 pays, agissant pour le respect des droits humains de toutes et tous. Je me permets de vous réécrire pour mieux comprendre la gestion et la supervision de centres de détention aux États-Unis par votre entreprise. L'objectif d'Amnistie internationale est de mieux comprendre le rôle que peuvent jouer certaines entreprises dans le fonctionnement, la surveillance ou les services liés au centre de détention aux Everglades connu sous le nom « Alligator Alcatraz ».

Selon les informations qu'Amnistie internationale a recueillies dans les médias,¹ votre entreprise aurait été mandatée pour l'embauche de gardes de sécurité pour le centre de détention des Everglades, qui a ouvert en juillet 2025 et qui peut accueillir environ 3 000 personnes. Situé dans une région marécageuse de Floride, dans le sud-est des États-Unis, ce centre relève des efforts déployés par l'administration en place pour multiplier les détentions et les expulsions de personnes migrantes.

¹ <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/2177523/garda-alligator-alcatraz-emploi-trump-migrant>

<https://montrealgazette.com/news/alligator-alcatraz-contractor-gardaworld-cleared-to-bid-up-to-us138m-on-ice-contracts>

<https://www.ledevoir.com/economie/897625/gardaworld-embaucherait-alcatraz-alligators>

Les recherches menées par Amnistie internationale ont révélé que des personnes sont détenues arbitrairement à « Alligator Alcatraz ».² Les personnes interrogées par Amnistie internationale qui ont été détenues à « Alligator Alcatraz » en juillet et août 2025 n'étaient pas visées par des mesures d'éloignement, étaient détenues pour une durée indéterminée et n'avaient pas la possibilité de faire examiner les raisons de leur détention par un tribunal de l'immigration. De plus, l'organisation considère que les conditions de détention à « Alligator Alcatraz » constituent collectivement un traitement cruel, inhumain et dégradant et, dans certains cas, une torture ou d'autres mauvais traitements, notamment :

- des conditions de surpeuplement et d'insalubrité
- un accès insuffisant à l'eau potable, aux produits d'hygiène et à des installations sanitaires adéquates
- l'absence de soins médicaux adéquats, malgré la présence de personnes souffrant de maladies chroniques et ayant des besoins médicaux urgents
- l'utilisation systématique de chaînes et d'infliger des punitions aux détenus en les enfermant dans la « boîte » (décrise comme une cage de 60 cm sur 60 cm exposée aux intempéries)
- l'absence de mécanismes d'enregistrement ou de suivi officiel des personnes détenues par le gouvernement
- un accès minimal à des avocat·e·s et à des informations d'ordre juridique, et par l'absence de bureau du tribunal de l'immigration desservant l'établissement, ce qui compromet la capacité des personnes à contester leur détention
- et des préjudices psychologiques et des peurs dus à l'emplacement de l'établissement dans un environnement dangereux et isolé.

Amnistie internationale considère que l'utilisation de la « boîte » comme forme de punition à « Alligator Alcatraz » constitue un acte de torture.

Compte tenu que la détention des personnes migrantes aux États-Unis pose depuis longtemps problème, étant caractérisée par des abus et des conditions cruelles, nous souhaitons mieux comprendre l'implication de GardaWorld, en particulier dans la gestion et la surveillance du centre de détention des Everglades connu sous le nom « Alligator Alcatraz ».

Amnistie internationale vous serait reconnaissante de bien vouloir fournir des informations sur les points suivants :

1. Pourriez-vous nous confirmer si GardaWorld engage du personnel pour travailler au centre de détention des Everglades, connu sous le nom « Alligator Alcatraz » ?
 - a. Si oui, pourriez-vous nous fournir une copie du contrat conclu entre GardaWorld et le gouvernement de Floride pour la prestation de services au centre de détention des Everglades ?
 - b. Si ce n'est pas possible, veuillez confirmer la portée et la durée du contrat par rapport aux informations décrites dans cette lettre et fournir tout autre détail pertinent.
 - c. Quelles sont les responsabilités spécifiques de GardaWorld en vertu de ce contrat (par exemple, entretien des installations, sécurité, services de restauration, services médicaux, etc.) et quelles normes l'entreprise doit-elle respecter pour s'assurer que ces responsabilités sont correctement assumées ?
 - d. Pourriez-vous nous confirmer combien de personnes ont été engagées par GardaWorld et pour quels postes de travail exactement ?

² 4 décembre 2025, Torture and enforced disappearances in the Sunshine State : Human rights violations at 'Alligator Alcatraz' and Krome in Florida, amnesty.org/en/documents/AMR51/0511/2025/en/, 61 p. Trouvez ci-joint un extrait du rapport traduit officieusement en français.

- e. Quelles formations les personnes engagées doivent-elles suivre et pour quel poste ?
- 2. Est-ce que GardaWorld a obtenu des garanties que les droits humains des personnes détenues seront respectés ? Quel mécanisme a été mis en place afin que les personnes migrantes détenues puissent porter plainte ?
- 3. Si le personnel de GardaWorld note des violations des droits humains (conditions inhumaines, accès minimal à des avocats, torture ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, manque d'accès aux soins médicaux, etc.), peuvent-ils les rapporter ? Quel mécanisme existe pour remédier aux violations ? Est-ce que ces informations sont rendues publiques ?
- 4. Compte tenu des informations qu'Amnistie internationale possède déjà sur les conditions inacceptables de détention des personnes migrantes, et du fait que des entreprises comme la vôtre ont la responsabilité de ne pas être complices de violations des droits humains, est-ce que GardaWorld embauche toujours du personnel pour ce centre ?

Étant donné l'importance de ces enjeux et afin de mieux comprendre votre rôle et vos pratiques, je souhaiterais vous rencontrer ainsi que les personnes responsables de ce dossier au sein de GardaWorld. Une telle rencontre nous permettrait d'obtenir des précisions essentielles, de dialoguer de manière plus approfondie et de nous assurer que nos informations sont exactes et complètes.

Amnistie internationale vous serait reconnaissante de bien vouloir lui faire part de votre réponse, ainsi que de toute information ou document pertinent dont vous disposez à ce sujet. Veuillez noter que nous pourrions reproduire les informations que vous nous communiquerez dans nos publications, le cas échéant, y compris en citant textuellement vos réponses.

Nous vous remercions à l'avance de l'attention que vous porterez à cette demande et je reste à votre disposition pour convenir d'un moment qui vous convient.



France-Isabelle Langlois, directrice générale d'Amnistie internationale Canada francophone